

Séance du jeudi 16 avril 2026

Date de la convocation : 13/04/2026

Le jeudi 16 avril 2026 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ,

En exercice : 19	Présents : Sébastien BRAYLÉ, Peggy AMALBERT, Christophe RAYNAUD, Géraldine NOEL, Christian DAVALAN, Marie DELCAYRE,
Présents : 17	Aline CHEVALIER, Stéphan POUGET, Pascal SANLEFRANQUE,
Représentés : 1	Philippe COUDERC, Denise STEVENSON, Sandrine CARAMELLI, Jérôme MAGRE, Pierre RUTKOWSKI, Marine LENOIR, Lucie RYCKEWAERT, Paul MARION
Absents et excusés : 1	Représentés : Jean-Michel DOYEN représenté par Denise STEVENSON
Pour : 18	Excusés : Martine GRANET
Contre : 0	Absents :
Abstentions : 0	
Secrétaire de séance : Christophe RAYNAUD	

Délibération n°DE_2026_33

Objet : Renouvellement de la commission communale des impôts directs suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026

Monsieur le Maire rappelle que le 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. La durée de mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal, les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un état membre de l'Union Européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le Directeur des services fiscaux a lieu dans les 2 mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Cette commission est composée du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission et est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (soit 24 personnes pour Cadalen dont la population est inférieure à 2 000 habitants)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 18 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

DESIGNE

Commissaires titulaires : Pascal SANLEFRANQUE, Aline CHEVALIER, Jérôme MAGRE, Sandrine CARAMELLI, Christian DAVALAN, Marine LENOIR, Lucie RYCKEWAERT, Denise STEVENSON, Peggy AMALBERT, Marie DELCAYRE, Martine GRANET, Jean-Michel DOYEN

Commissaires suppléants : Monique CORBIERE-FAUVEL, Mélanie FONTES, Anthony TRUQUET, Gilles JAUROU, Bruno BOZZO, Christian TARROUX, Jean-Louis BIROT, Francis DEFOS, Aubin AYRAL, Lucas HONORÉ, Marie-Josée BORIES, Sylvie BLANC

Fait en séance les jour, an et mois susdits,

Le Maire,

Le secrétaire,

Sébastien BRAYLÉ

Christophe RAYNAUD



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Sébastien Braylé".

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Christophe Raynaud".

Date de transmission de l'acte: 17/04/2026
Date de reception de l'AR: 17/04/2026
081-218100469-DE_2026_33-DE
A G E D I

113 en l'acte le 18/04/2026